



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 04 février 2017

Alerte météorologique en Charente : **Vigilance ROUGE** Vents Violents

Point de situation à 7h45

le département de la Charente connaît depuis le début de la matinée, un épisode de tempête hivernale, d'une violence exceptionnelle : **des rafales jusqu'à 120km/h** ont été enregistrées.

À 7h30, cet événement n'a engendré aucun dégât majeur **et les sapeurs pompiers sont intervenus une cinquantaine de fois, principalement pour des chutes d'arbres et de lignes électriques, et ont reçu près de 200 appels,**

Par ailleurs, 35 000 foyers sont actuellement privés d'électricité, sur l'ensemble du département, principalement, sur les secteurs de Barbezieux et de Cognac.

Le trafic TGV est interrompu entre Poitiers et Bordeaux

Le préfet recommande à chacun de ne pas intervenir en cas de chute de câble électrique sur la chaussée.

Il rappelle également, compte tenu de l'importance de cet événement météorologique, **la nécessité absolue de respecter les mesures d'interdiction de circulation pour les poids-lourds et les transports de personnes sur les axes routiers nationaux (RN 10 et RN 141).**

Il fait appel au plus grand civisme de chacun afin que ces mesures soient strictement respectées.

La Préfecture de la Charente engage chacun à la plus grande prudence et à respecter les consignes de sécurité.

Rappel aux usagers concernant les vents violents en alerte rouge :

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous. Ne vous promenez pas en forêt
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales et des services de l'État.
- Évitez toute activité extérieure exposée au vent.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous aux déplacements indispensables en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Fermez les portes et les volets, débranchez de préférence les appareils électriques
- Si besoin, prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.